

**COMMUNAUTE de COMMUNES SAANE et VIENNE**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 29 janvier 2009**  
**Procès verbal**

Communes	Délégués titulaires				Délégués suppléants			
AMBRUMESNIL	Yvonne LEBOURG	P	F. DEBONNE	P	N. LETELLIER	M. MAZIRE		
AUPPEGARD	Jacques DEPREZ	P	D. LAPLACE	P	M. MORIN	H. CHAUSSAY		
AUZOUVILLE S/Saane	Jacky GUERARD	P			C. TROPARDY	C. GRINDEL		
AVREMESNIL	J.M. DEPAROIS	P	J. MAUSSION	E	D. CHEVALIER	C. BESNARD		
BACQUEVILLE en Caux	Etienne DELARUE	P	S. MASSE	P	R. BARUBE	P	J.M. ADAM	V. SERRE
BIVILLE la RIVIERE	Franck HERICHER	P			L. CHAUVEL	A. LECAVELIER	E	
BRACHY	Christophe LEROY	P	A. LOSAY	E	G. VANESLSLANDE	A. LAVISSE		
GONNETOT	Brigitte RINCE	P			D. FRANCOIS	V. VERNEYRE		
GREUVILLE	Edouard LHEUREUX	P			G. BLONDEL	C. CANU		
GRUCHET ST SIMEON	Jean-Paul MEEGENS	P	J.C. DALLE	P	S. VASSEUR	P. JOURDAIN		
GUEURES	Jean-Paul MARET	P	J. AVENEL	P	R. RIDEL	G. LACHELIER		
HERMANVILLE	Georges FAUVEL	E			B. LEROY	V. GUERILLON		
LAMBERVILLE	Philippe PASQUIER	P			N. LEMOINE	M. MANTEAU		
LAMMERVILLE	Alain ADAM	P			B. VARIN	B. DAS		
LESTANVILLE	Loïc BOUSSARD	E			F. HENNETIER	P	E. LHOMME	
LONGUEIL	Gérard VARIN	E	Y. CORTES	E	R. DESCHAMPT	P	D. LEDRAIT	
LUNERAY	Martial HAUGUEL	P	G. AUGER	P	F. BONNANCY	P	N. LARDANS	C. VINCENT
OMONVILLE	René HAVARD	P			R. VERGNORY	A. TRIBALLEAU		
OUVILLE LA RIVIERE	Jacques THELU	P	J. VARRY	P	C. BENOIT	F. GRAVIER		
QUIBERVILLE sur MER	Jean-François BLOC	P			J.F. GRENET	C. AUCLERT		
RAINFREVILLE	Philippe COUVREUR	P			N. ROCHETTE	D. ROBIN		
ROYVILLE	Didier FERON	P			C. CLET	A. NOEL		
SAANE ST JUST	Denis FAUVEL	P			J.M. RENARD	F. LEVASSEUR		
SAINTE DENIS D'ACLON	Philippe LEFEBVRE	P			M. DEVERRE	J. LEFEBVRE		
SAINTE MARDS	Jacques FERRAND	E			M. BOUQUET	G. LAVENAIRE	P	
ST OUEN le MAUGER	Lucette HEDOU	P			P. GOSSE	F. LIMARE		
ST PIERRE BÉNOUVILLE	Bernard PADÉ	E			J. HALBOURG	P. DUFILS		
SASSETOT le MALGARDE	Jacques GUEROULT	P			E. LUCE	D. EVRARD		
THIL MANNEVILLE	Michel COQUATRIX	E			P. WALLER			
TOCQUEVILLE en Caux	Guy NOËL	P			E. LEFORESTIER	J. THIFAGNE		
VÉNESTANVILLE	Alain DELAUNAY	P			J.P. NOBLESSE	L. BOUDIN		

P = Présent      E = Excusé

**Date de convocation** : 21 janvier 2009

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Paul MEEGENS

**Nombre de délégués** :

- en exercice : 43
- Présents : 37
- Votants : 37

Monsieur le Président remercie Monsieur le Maire de Gruchet Saint Siméon pour l'accueil réservé au Conseil communautaire.

**Intervention de la Communauté de Brigades d'Offranville- Longueville- Bacqueville**

Le Capitaine Laloyer, Commandant de la compagnie de gendarmerie de Dieppe, accompagné du Major Magniez et de l'Adjudant Plaisant, a présenté aux délégués le fonctionnement de la communauté de brigades. Cette organisation permet de mutualiser les moyens ainsi que d'améliorer les services de proximité et l'aide apportée aux Maires pour exercer leur pouvoir de police.

En 2008, aucun accident mortel n'est à déplorer et la progression de la délinquance s'est limitée à 1%. L'officier a d'ailleurs rappelé que la coopération entre la Gendarmerie, les Collectivités et les Particuliers est très importante pour résoudre des affaires et avoir une connaissance fine du territoire.

**Hommage à Monsieur Bertrand ROUSSELET**

Suite au décès de Monsieur Bertrand ROUSSELET survenu le 24 janvier, Monsieur le Président invite l'assemblée à effectuer une minute de silence en sa mémoire. Il était délégué suppléant de la Communauté de communes, membre de la CLET et 1<sup>er</sup> adjoint de la Commune de Thil Manneville.

**Secrétaire de Séance**

A l'unanimité, le Conseil désigne Monsieur MEEGENS secrétaire de séance.

**Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil communautaire du 20 novembre 2009**

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil communautaire du 20 novembre 2008.

**Rajout à l'ordre du jour**

A l'unanimité, le Conseil décide de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Commission d'Appel d'Offres - Zone d'activité de Luneray – Création de la voie d'accès de la future extension de la zone d'activité – Avenant au marché de travaux
- Commission Action économique – Zone d'activité de Bacqueville en Caux – Servitude de passage

**COMMUNICATION : MONSIEUR BLOC**

**Société des courses – Demande de participations**

La société des Courses de Bacqueville en Caux organise deux journées de courses, les 9 et 16 août 2009, pendant lesquelles un prix de la Communauté de communes est disputé.

Afin d'accueillir un maximum d'élus et d'habitants, la société propose d'étudier une éventuelle participation de la Communauté de communes.

**A l'unanimité, le Conseil décide d'attribuer à la Société des Courses de Bacqueville en Caux une participation de 500 € par prix de la Communauté de communes, soit 1 000 € en 2009. En contrepartie, des entrées gratuites seront données à la Communauté de communes. Les modalités pratiques seront définies prochainement.**

**Recensement de la population 2009**

La population de la Communauté de communes Saône et Vienne a progressée de 3% entre 10 ans (13 288 en 1999 à 13 692 en 2009).

**FONCTIONNEMENT DE LA CCSV : MONSIEUR BLOC**

**Délégués de la Communauté de communes Saône et Vienne**

Les statuts de la Communauté de communes précisent que le nombre et la répartition des sièges des délégués au sein du Conseil communautaire sont fixés en fonction de la population de chaque Commune connue au dernier recensement INSEE, et s'établissait comme suit le 3 août 2006 :

Nombre d'habitants	Nombre de délégués	Nombre de communes concernées	Nombre de titulaires	Nombre de suppléants
De 0 à 499	1	22	22	2
De 500 à 1499	2	7	14	2
1 500 et plus	3	2	6	2
<b>TOTAL</b>		<b>31</b>	<b>42</b>	<b>62</b>

Population connue au dernier recensement INSEE 1999

Au regard du dernier recensement de 2009, la population des communes d'Ambrumesnil, de Quiberville sur Mer et de Thil Manneville est supérieure à 500 habitants. Leur nombre de délégué titulaire, au sein du Conseil communautaire, passe donc de 1 à 2. Le Conseil municipal de ces communes est alors invité à procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire et éventuellement d'un nouveau délégué suppléant.

Le Conseil communautaire sera donc composé de 45 délégués titulaires.

**Budget annexe des ordures ménagères 2009 – dépenses de fonctionnement 2008**

**Le Conseil, à l'unanimité, décide de mandater les dépenses de fonctionnement réalisées en 2008 suivantes sur le budget annexe des ordures ménagères 2009 :**

- Déchetterie – Communauté de communes Entre Mer et Lin - Participation – 4<sup>ème</sup> acompte 2008 : 53 088.24 € TTC
- Collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles – 4<sup>ème</sup> trimestre 2008 : 90 878.73 € TTC
- Ramassage, transport et tri des déchets collectés aux points d'apport volontaire – 3<sup>ème</sup> trimestre 2008 : 39 942.43 € TTC
- Ramassage, transport et tri des déchets collectés aux points d'apport volontaire – 4<sup>ème</sup> trimestre 2008 : 41 694.63 € TTC

**Budget principal 2009 – dépenses de fonctionnement 2008**

**Le Conseil, à l'unanimité, décide de mandater la dépense de fonctionnement réalisée en 2008 suivante sur le budget principal 2009 :**

- Encombrants – CAT - décembre 2008 : 3 016.40 €

**Salaires 2009**

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'augmenter la rémunération de Samuel COMONT, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, en modifiant le coefficient de l'indemnité d'administration et de technicité de 4.5 à 8, soit une augmentation de 129.36 € brut mensuelle pour 35/35<sup>ème</sup> ou 38.81 € pour 10.5/35<sup>ème</sup> valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

**COMMISSION APPEL D'OFFRES : MONSIEUR BLOC****Zone d'activité de Luneray – Création de la voie d'accès de la future extension de la zone d'activité – Avenant au marché de travaux**

Il a été constaté, au droit de la future voirie, la présence d'une canalisation de refoulement d'eaux de l'entreprise LUNOR. La profondeur existante de cette canalisation ne permet pas, au droit de celle-ci, de conserver le principe de structure de chaussée. Il est donc envisagé de protéger cette canalisation.

Le temps de réalisation de sondages et de prise de décision du maître d'ouvrage, ne permet pas à l'entreprise de respecter le délai du marché de base.

Le présent avenant a pour objet :

- de modifier le montant initial du marché,
- de valider des prestations nouvelles,
- d'augmenter le délai de travaux.

Les prestations nouvelles listées ci-dessous sont intégrées à la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire.

N°	Désignation des ouvrages	Un	Qté	Prix Unit	Prix Total €
01 N	Fourniture et pose d'un caniveau béton sur canalisation dégagée	ml	13	495,60	6 442.80
02 N	Confection d'une dalle béton ferraillée sur 40 cm d'épaisseur	m2	63	47.36	9 236.86

Avec application d'une moins value sur le remplacement de structure et de matériau sur 63m<sup>2</sup>, le prix du marché indiqué à l'acte d'engagement, se trouve modifié comme suit :

Montant du marché initial	88 486.00 € HT
Montant de l'avenant	13 209.63 € HT
Montant du nouveau marché	101 695.63 € HT

Soit une augmentation du coût des travaux de 14.93 %.

Le délai de travaux, initialement prévu de 3 mois, est porté à 4 mois et demi. La fin du délai contractuel est donc repoussée au vendredi 27 mars 2009

Toutes dispositions du marché initial, non contraires aux dispositions du présent avenant, demeurent applicables.

La loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégation de services publics, modifiant la loi n°93-122 du 29 janvier 1993, a, par création d'un article 49-1, fait obligation, à l'assemblée délibérante, de recueillir l'avis de la commission d'appel d'offres pour la passation de tout avenant entraînant une augmentation supérieure à 5% du montant initial du marché en cause.

La Commission d'Appel d'Offres a formulé un avis favorable.

**Le Conseil, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant.**

**COMMISSION FINANCES : MONSIEUR HAVARD****Préparation des budgets de la Communauté de communes**

Pour améliorer la lisibilité des budgets, chaque commission va proposer à la Commission finances, au Bureau puis au Conseil une fiche par action présentant :

- le descriptif de l'action
- ses objectifs
- la durée et le calendrier
- les partenariats

- les résultats obtenus (si l'action est à renouveler)
- les critères d'évaluation de l'action
- le plan de financement
- le rappel du coût pour la collectivité (si l'action est à renouveler)

**COMMISSION ACTION ECONOMIQUE : MADAME LEBOURG**

**Zone d'activité de Bacqueville en Caux – Vente des parcelles ZK 117 et ZK 118 - Servitude de passage**

Le 18 septembre 2008, le Conseil, à l'unanimité, a décidé de céder les parcelles ZK 117 à la SCI des Dunes et ZK 118 à Monsieur et Madame ALLEAUME au prix de 5 € le m<sup>2</sup>, hors frais de notaire.

**Afin de compléter les dossiers de vente, le Conseil, à l'unanimité, décide d'autoriser les servitudes suivantes :**

- une servitude de passage pour tous véhicules au profit de la SCI des Dunes, aux membres de la SCI, leur famille, ayant-droit et préposés pour leurs besoins personnels et pour le besoin de leurs activités, partant de la route départementale n°123 pour aboutir à l'extrémité de la parcelle ZK 117.
- une servitude de passage pour tous véhicules au profit de Monsieur et Madame ALLEAUME, leur famille, ayant-droit et préposés pour leurs besoins personnels et pour le besoin de leurs activités, partant de la route départementale n°123 pour aboutir à l'extrémité de la parcelle ZK 118.

**Zone d'activité de Bacqueville en Caux**

La consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la voie d'accès et les réseaux de la zone d'activité est lancée. La date de réception des plis est fixée au 16 février 17h00.

**Zone d'activité de Luneray**

Lors de la préparation du chantier de travaux de la voie d'accès, une canalisation appartenant à l'entreprise LUNOR a été repérée. Afin de ne pas la dégrader, des travaux, faisant l'objet de l'avenant validé par la commission d'appel d'offres et le Conseil communautaire, doivent être effectués.

**COMMISSION CULTURE : MONSIEUR DALLE**

**Centre de Loisirs Sans Hébergement 3-6 ans 2009**

Le 19 juin 2008, le Conseil communautaire, à l'unanimité, a décidé de :

- ouvrir un centre de loisirs pendant les vacances scolaires de février 2009 durant 2 semaines à Bacqueville en Caux
  - ouvrir deux centres de loisirs durant les vacances de pâques 2009 pendant 2 semaines à Bacqueville en Caux et à Luneray
  - ouvrir deux centres de loisirs de 4 semaines durant les vacances d'été 2009 à Bacqueville en Caux et à Luneray
- Chaque centre a une capacité d'accueil de 24 enfants âgés de 3 à 6 ans non révolu.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des structures, il est nécessaire de recruter temporairement 1 directeur et 3 animateurs par centre.

Le recrutement du Directeur pose problème. En effet, ce dernier doit être diplômé d'un Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD). Actuellement, la Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sport (DRDJS) donnait une dérogation qu'elle ne va pas reconduire en 2009 pour les anciens directeurs.

Par ailleurs, l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, relative à la fonction publique territoriale, autorise en son alinéa 2 le recrutement d'agents non titulaires pour un besoin saisonnier pour une durée maximale de 6 mois sur une durée de 1 an.

**Le Conseil, à l'unanimité, décide de :**

- ✓ financer la formation de Monsieur Vincent MARSEILLE au BAFD (coût : 800 à 900 € TTC) pour qu'il assure la fonction de directeur des deux, puis des trois, centres de loisirs sans hébergement de la Communauté de communes au minimum pendant une période de deux ans : 2009 et 2010,
- ✓ autoriser Monsieur le Président à demander une dérogation auprès de la DRDJS pour la fonction de Direction multi-sites en 2009, un animateur étant formé au BAFD,
- ✓ créer les emplois saisonniers suivants du 21 février au 6 mars 2009, du 18 au 30 avril 2009 et du 4 au 31 juillet 2009 :

- 1 emploi de directeur pour assurer les fonctions d'encadrement, d'application des règles et d'organisation des centres de loisirs sans hébergement. La durée hebdomadaire de ces emplois est de 35/35<sup>ème</sup> et la rémunération est fixée à l'indice brut 320.
  - 3 emplois d'animateurs pour assurer les fonctions d'accueil, d'animation et l'aide au fonctionnement du centre de loisirs sans hébergement du 21 février au 6 mars 2009. La durée hebdomadaire de ces emplois est de 35/35<sup>ème</sup> et la rémunération est fixée à l'indice brut 280.
  - 7 emplois d'animateurs pour assurer les fonctions d'accueil, d'animation et l'aide au fonctionnement des 2 centres de loisirs sans hébergement du 18 au 30 avril 2009 et du 4 au 31 juillet 2009. La durée hebdomadaire de ces emplois est de 35/35<sup>ème</sup> et la rémunération est fixée à l'indice brut 280.
- ✓ autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires au fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement en 2009

#### Ticket sports

Pour les vacances de pâques, la principale activité devait être la voile. En raison du départ du moniteur du club de voile de Quiberville sur Mer, une nouvelle activité est à trouver.

### COMMISSION HABITAT ET CADRE DE VIE : MONSIEUR HAVARD

#### Assainissement Non Collectif (ANC)

Suite à l'enquête présentée lors du Conseil communautaire du 18 septembre dernier, Messieurs le Président et le Vice-Président ont rencontré les Présidents des syndicats ou les Maires pour leur faire part des modalités actuelles de gestion de la compétence Assainissement Non Collectif (ANC) sur le territoire de la Communauté de communes.

**Le Conseil, à l'unanimité, demande que les Présidents et les Maires concernés en discutent avec leur Conseil et transmettent leur position à la Communauté de communes.**

### COMMISSION COMMUNICATION : MONSIEUR PADE

#### Journal communautaire – distribution

Des problèmes de distribution des informations communautaires (journal communautaire et guides) sont régulièrement constatés.

**Le Conseil :**

- décide que les informations communautaires soient distribuées dans les boîtes aux lettres par les Communes qui le souhaitent
- demande également le dépôt de plusieurs exemplaires des informations communautaires dans les Mairies
- précise que ce problème de distribution doit être résolu sur l'ensemble du territoire.

### COMMISSION ENVIRONNEMENT : MONSIEUR HAUGUEL

#### Nouvelle déchetterie

La Commission envisage la création d'une déchetterie sur la commune de Thil Manneville. Préalablement, l'avis du Syndicat des bassins versants Saône, Vienne et Scie a été recueilli. Ce dernier répond qu'il convient, si possible, d'envisager l'implantation de la déchetterie sur un site moins vulnérable en cas de forts ruissellements ou de modification éventuelle des axes de ruissellement en amont. Dans le cas contraire, il conviendra de prendre en compte les ruissellements dans la configuration de la déchetterie ainsi que de mettre en place des aménagements.

**Le Conseil, à l'unanimité, décide de :**

- poursuivre le projet de création de la déchetterie à Thil Manneville et de le présenter au Conseil municipal,
- poursuivre la réflexion sur la solution technique à envisager,
- préciser les subventions mobilisables.

Monsieur le Vice-Président ajoute que si ce projet ne peut se concrétiser, il pourrait être envisagé sur la Commune de Gueures, sous réserve de l'accord du Conseil municipal.



### Suivi de Collecte

Les suivis de collecte sont actuellement réalisés selon les modalités suivantes :

- premier contrôle de la poubelle et envoi d'un courrier à l'administré ne triant pas ou mal,
- deuxième contrôle et non collecte de la poubelle qui n'est de nouveau pas ou mal triée.

Le 14 janvier dernier, un nouveau suivi de collecte a été réalisé à Bacqueville en Caux : 250 foyers ont été contrôlés et 14 soit 5.6 % ont mal trié.

Parmi les foyers qui avaient mal trié lors du précédent suivi de collecte, 4 ne trient toujours pas et 16 trient désormais.

Le Conseiller du tri a rencontré plusieurs difficultés : la rapidité du camion de collecte, l'absence ou l'insuffisance d'éclairage, l'identification de l'administré qui a déposé la poubelle et l'absence de preuve justifiant l'envoi du courrier.

**Le Conseil, à l'unanimité décide d'adopter les modalités suivantes :**

- **Envoi d'un courrier préalable aux administrés des communes qui ont accepté de réaliser les suivis de collecte**
- **Première vérification des poubelles. Envoi d'un courrier aux administrés qui ont pas ou mal trié**
- **Deuxième vérification. Non collecte des poubelles et dépôt d'un autocollant pour les administrés qui ont de nouveau pas ou mal trié.**

### Déchets verts 2009

En 2008, 4 plateformes ont réceptionné les déchets verts : Ambrumesnil, Bacqueville en Caux, Luneray et Quiberville sur Mer du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre aux jours et horaires suivants :

Lundi : 14h-18h (17h à partir du 1<sup>er</sup> octobre)

Samedi : 8h30-12h30 – 14h-18h (17h à partir du 1<sup>er</sup> octobre)

**Le Conseil, à l'unanimité, décide de :**

- **reconduire la collecte des déchets verts en 2009 en maintenant les dates, horaires et lieux, l'accord de la société PTL et de la Mairie d'Ambrumesnil étant obtenu,**
- **autoriser Monsieur le Président à créer 4 emplois saisonniers pour assurer les fonctions de gardiens de plateformes de déchets au 12/35<sup>ème</sup> du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre ; au 10/35<sup>ème</sup> du 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre 2009, rémunérés à l'indice brut 303,**
- **lancer une consultation pour le transport et le traitement des déchets verts et retenir l'offre la mieux disante,**
- **autoriser l'accès aux Mairies moyennant une participation financière à définir,**
- **autoriser Monsieur le Président à signer tous documents.**

### Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

Monsieur le Vice-Président va rencontrer des pharmacies de Bacqueville en Caux, Luneray et Ouville la Rivière.

Monsieur le Président ajoute que la loi de finances pour 2009 précise qu'en l'absence de dispositif de collecte de ces déchets, les laboratoires d'analyse et les pharmacies sont tenus de collecter gratuitement des DASRI produits par les patients en auto-traitement, apportés par les particuliers qui les détiennent.

Malgré ces nouvelles dispositions, la Communauté de communes maintient sa décision du 18 septembre de collecter et de traiter les DASRI des particuliers, sous réserve de l'acceptation des modalités par les pharmacies.

### Poste de Conseiller du tri - Subvention

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) ainsi que le taux de subvention (60% du SMIC) sont renouvelés du 23 janvier 2009 au 22 janvier 2010.

### REOM – Recettes irrécouvrables

**Le Conseil, à l'unanimité, décide de :**

- **accepter les titres suivants en non valeur :**

T2004/8/4481 : 114 €

T2005/12/4449 : 117 €

T2006/16/4506 : 135 €

T2007/8/3974 : 138 €

T2003/25/4757 : 112 €

T2004/8/1031 : 114 €

T2005/12/1000 : 117 €

T2006/16/1011 : 108 €

T2007/8/1148 : 110 €

- **émettre un mandat au compte 654 sur le budget annexe des ordures ménagères 2009 d'un montant de 1 065 €.**

<b>COMMISSION VOIRIE : MONSIEUR MARET</b>
---

**Mise en place de la compétence voirie**

Madame LEGRAND, Technicienne en charge de la voirie à la Communauté de communes des Monts et Vallées, est venue présenter les modalités d'exercice de cette compétence sur ce territoire.

Après avoir pris connaissance des taux de subvention du Département, les commissions Voirie, Finances et CLET vont se réunir pour étudier les impacts financiers (subvention, cif, dotations) de l'exercice de cette compétence.

Concernant la route communale reliant les Communes d'Auppegard et de Thil-Manneville qui est en mauvais état, Monsieur le Vice-Président conseille à Monsieur le Maire d'Auppegard de demander à la Direction des Routes du Département de classer cette voie en route départementale, celle-ci étant très fréquentée, notamment pour le transport scolaire.

**Grouperments d'achat 2009 – Enduits superficiels**

Il va prochainement être proposé aux Communes de participer au groupement de commandes pour la fourniture et la mise en place d'enduits superficiels.

**Suite à la réception des réponses des Communes, le Conseil, à l'unanimité, décide de :**

- autoriser Monsieur le Président à lancer une consultation, pour le groupement de commande, pour la fourniture et la mise en place d'enduits superficiels et de retenir l'offre la mieux disante.
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document.

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

**Agent Chargé de la Mise en Œuvre des évaluations des risques professionnels (ACMO)**

Madame le Maire de Saint Ouen le Mauger a demandé par écrit que la nomination d'un ACMO soit pilotée par la Communauté de communes qui mettrait à la disposition des « petites communes » un agent formé pour cette mission.

Monsieur le président rappelle que cette question a déjà été envisagée. Il avait été précisé que l'embauche ou la mise à disposition d'un agent à temps plein était nécessaire pour effectuer les diagnostics et qu'il n'était pas souhaitable qu'un agent indépendant de la Commune formule des recommandations.

Une autre demande est formulée : la réalisation de la formation préalable à la prise de fonction de l'ACMO sur le territoire à la charge de la Communauté de communes.

**Crèche – Halte-Garderie de Gruchet Saint Siméon**

Cette structure est gérée par l'association « Au Clair de la Lune ». Suite au renouvellement des membres du bureau de l'association, la Protection Maternelle et Infantile (PMI) a notifié que les dispositifs législatifs et réglementaires relatives à la qualification du personnel n'étaient pas respectées. L'association a donc procédé aux embauches nécessaires. Seulement, la démission d'un auxiliaire de puériculture le 24 janvier a de nouveau entraîné le non respect des règles et donc la fermeture de la structure. L'association mobilise ses moyens pour recruter et ré-ouvrir au plus vite.

Monsieur le Président précise que c'est le respect des dispositions législatives contrôlé par la PMI, dépendant du Département, qui entraîne une progression des dépenses de fonctionnement. Les membres de l'association, bénévoles, s'investissent beaucoup. La Communauté de communes suit avec attention la gestion de la structure.

**Collecte des cartons avec les ordures ménagères résiduelles**

Monsieur le Maire de Greuille fait remarquer que le carton n'est pas collecté avec les ordures ménagères résiduelles sur sa commune et qu'il en est autrement sur la commune de Luneray.

**Prochaine réunion**

Bureau : lundi 16 mars 2009

Conseil communautaire : jeudi 26 mars 2009 à 18h à la salle des fêtes de Greuille.